

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère charaé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de ret	nplir cette demande, lire attentiv	ement la notice explicative
ate de réception 12/03/2021	Cadre réservé à l'autorité enviro Dossier complet le : 12/03/2021	nnementale N° d'enregistrement : 2021 5281
	STATE OF THE OWNER OF THE OWNER OF THE OWNER,	

(s) d'ouvrage ou du 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou rason sociale ASTRADEC

Exploitation d'une plateforme de tri/broyage/decantation/stockage de déchets non dangereux sur un site existant au 95 rue

Nom, prénom et qualité de la personne habitiée à représenter la personne morale

Charles Auguste Coulomb à ARQUES (62)

RCS / SIRET 8 4 3 0 4 0 0 0

Forme juridique Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° l

122-2 du code de l'environnement Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie Nº de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, 107A, etc.) 1a) Autres installations classées pour la Le projet est classé au titre de la réglementation ICPE pour les rubriques 2791 sous le protection de l'environnement soumises régime de l'autorisation pour le traitement des déchets non dangereux avec une à autorisation capacité de traitement supérieure à 10t/j. Le projet est également concerné par les rubriques 2714 et 2716 sous le régime de

l'enregistrement, ainsi que les rubriques 1435, 1532, 2260, 2710, 2713, , 2718, 2794, 2515, 2517, 4734 de la nomenclature des installations classées. NB: Le site n'est pas classé IED.

4. Caracteristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ASTRADEC Environnement assure la gestion globale des fillères de valorisation matière des déchets.

L'objectif est de récupérer, réutiliser, régénérer et recycler des matériaux extraits des déchets. Cette démarche permet de générer des "matières premières secondaires" propres qui peuvent notamment servir ensuite pour la fabrication de nouveaux

Le site de Arquès est une plate-forme importante du groupe. Le projet concerne les parcelles n°154, 184 et 185 de la section ZC et 1290 et 1307 de la section D de la commune de ARQUES.

De nombreuses activités y sont exercées avec du tri / broyage / trituration / stockage pour divers déchets non dangereux (plâtre, bois, DIB, métaux et ferrailles, déchets papetier...).

Le site est aujourd'hui déclaré au titre des ICPE, pour l'ensemble des activités / installations exploité en 2012 (déclaration en 2011).

Aujourd'hui, l'activité est en fort développement non seulement sur les volumes traités mais également sur la typologie des

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le site ASTRADEC connaît un développement croissant depuis sa déclaration initiales en 2011 et son ouverture en 2012. Les volumes stockés peuvent dépasser le seuil de la déclaration (régime d'enregistrement) et la nature des opérations avec le broyage du bois et des DIB qui se généralisent amènent la société à se projeter à court terme à un régime d'autorisation pour la rubrique 2791 associée.

L'objectif est donc de réquiariser les activités exércées aujourd'hui et à court terme sur le site de ARQUES

4.3 Décrivez sommaîrement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux dans le cadre de cette régularisation administrative excepté quelques aménagements extérieurs (création d'un accès pompier par exemple).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation correspond au transit, stockage et traitement de déchets non dangereux, essentiellement à ce jour en provenance des déchetteries ou collèctes porte à porte. Des stockages de déchets dangereux (amiante par exemple) sont possibles au niveau de zones décliées.

Sur le site seront présents : du stockage extérieur de DIB, du stockage de déchets triés (bols, cartons, plastiques, fer), du stockage de bois non broyés/broyés, du stockage de déchets verts, du stockage de gravats, un bâtiment avec zone de tri, du stockage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-1-il été ou sera-1-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossler(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 2791 (traitement de déchets non dangereux). Un dossier de demande d'autorisation environnementale avec notamment une étude de dangers sera déposée en Préfecture pour expliciter l'ensemble des éléments projetés à court terme ou réalisés depuis la déclaration initiale. La partie impact sera définie au travers de cette demande au cas par cas. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) Grandeurs caractéristiques >10t/i Capacité de traitement de déchets non dangereux en vue d'une valorisation : (essentiellement du broyage de bois et DIB) : la superficie du site représente un peu plus de 3,9 hectare, avec un bâtiment de bureau (600 m2) et des bâtiments de tri/broyage et stockage de déchets (env. 5000m2) existants. 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Long. 02° 19' 34"... Lat. 50 ° 43' 46"_ Coordonnées géographiques! d'implantation 95 rue Charles Auguste Coulomb, Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), **62510 ARQUES** 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 Oul X 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Non 4.7.1 SI oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Non environnementale? Le site a fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE. 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et

indiquez à quelle date Il a été autorisé ?

Pour l'outre-mar, voir notice explicative

s. Consibilité environnementale de la zone d'implantation envisagés

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le sife de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-ll :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique d type l ou II (ZNIEFF) \$			Les ZNIEFF les plus proches sont : Le complexe écologique du Marals Audomarois et de ses versants, identifiant national, réf. 310013353, ZNIEFF de type 2, au plus près à 1 km du site; dans cette ZNIEFF de type 2 : la ZNIEFF de type 1 Forêt domaniale de Clairmarais, réf. 310007008.
	7.72	A SANTON CONTRACTOR OF THE	Voir cartographie A de l'Annexe 10.
En zone de montagne ?		\boxtimes	
		ļ.,	Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
		-	Voir cartographie A de l'Annexe 10.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, u parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale) une zone de conservation haileutique ou un parc naturel régional?		X	Proximité du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Sur un territaire couvert p un plan de prévention d bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Pas-de-Calais, 2ème échéance, a été publié par arrêté préfectoral du 05/10/2015. Le site n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou s zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable		X	Le Marais Audomarois est classé : Réserve naturelle nationale (Étangs du Romeiaëre), Réserve de Biosphère Unesco. Le site ne se situe pas dans le marais ni à ses abords. Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Dans une zone humide ayant fait fobje d'une délimitation ?		\boxtimes	Voir cartographie B de l'Annexe 10.

CUID SHOULD SHOU	1	1	PPR Inondation du Marais Audomarois, prescrit le 28/12/2000.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	×		PPR Inondation de la vallée de l'Aa supérieure, approuvé le 07/12/2009. Le site est localisé en dehors du zonage de ce PPR. PPRT Arc International, approuvé le 26/12/2014 et révision approuvée le 24/10/2016. Le site est localisé en dehors du zonage de ce PPRT.
Si oui, est-li prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	Le site n'est pas récensé dans la base de données BASOL, basé de données sur lés sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ni dans la base de données BASIAS, base de données des anciens sites Industriels et activités de service, ni dans un SIS, secteur d'informations sur les sols. Voir cartographie en Annexé 9.
			Le site n'est pas localise dans une zone de répartition des eaux. Voir cartographie C de l'annexe 10.
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochés d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le site n'est pas implante dans un perimetre de protection d'un champ de captage d'eau potable. Voir Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	Taillean sansa II Allino roman	\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
ou à proximité :	- Ou	NOn	Zones Natura 2000 les plus proches à 3 km du site. Le site est en zone de transition
D'un site Natura 2000 ?		×	pour une réserve la biosphère. Voir cartographie E de l'Annexe 10.
D'un sîte classé ?		X	Site classé à Arques : Ascenseur à bateaux, à 1,2 km du site. Voir cartographle F de l'Annexe 10.

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Exclusivement pour les sanitaires. Quelques opérations d'arrosage possible en fonction de la météo et des produits traités La consommation d'eau du site sera assurée par le réseau public de distribution d'eau potable, à hauteur de 50m3 maximum par an. Les eaux pluviales issues des toitures pourront faire l'objet d'un projet de récupération pour servir lors des opérations d'arrosage. (équipement + balayeuse)	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	L'ensemble des ouvrages est existant.	
				Le projet ne prévoit pas de travaux de terrassement (site existant).	
	Est-II excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		
Milleu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le site et ses abords sont localisés en zone UEa1 du PLU de la commune de ARQUES correspondant à la zone urbaine à vocation d'activités identifiant la zone de la Porte multimodale de l'AA. Il s'agit d'un site existant localisé en zone d'activités. Voir Annexe 7.	
			×	Les Zones Natura 2000 lès plus proches sont situées à 3 km du site. Voir cartographie E de l'Annexe 10.	

		-		
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	Image: control of the	×	Le site existant est deja construit et occupe par la societe ASTRADEC.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces noturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site existant est dela constituit et occupe par la accete vicini de co
	Ést-li concerné par des risques technologiques ?		×	Le site est localise en dehors du zonage de PPRT de la société ARC International. Les activités du site ne représentent pas de risque technologique. Le risque correspondant à l'exploitation du site est l'incendie des déchets stockés.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune est soumise au PPR inondation du Marais Audomarois et PPR Inondation de la vallée de l'Aa supérieure. Le site n'est pas localisé dans une zone d'aléa. Voir cartographie de l'Annexe 8.
	Engendre-t-11 des risques sanitaires ? Est-11 concerné par des risques sanitaires ?		X	Les activités exercées sur le site correspondent à du transit, du stockage et du traitement de déchets non dangereux (tri/broyage). Des mesures de prévention/protection sont mises en place pour limiter les envols de poussières.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Rotations des camions (réception et expédition) en phase d'exploitation. Implantation en zone industrielle desservie par des axes routiers importants. Le trafic est estimé à 100 camions/jour au maximum.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Sources de bruits : circulation des engins et opérations de broyage ponctuelles. Le site est implanté en zone industrielle: pas d'habitation dans l'environnement proche du site. La dernière campagne de mesures acoustiques indique des niveaux en limite de propriété et des émergences au niveau de la ZER la plus proche conformes.

	Engendre-1-1 des odeurs ?		\boxtimes	Le site ne stacke que des déchets non dangereux. Les déchets verts ne sont pas compostés sur site et les temps de séjour de ce type de déchet est inférieur à 3 semaines.
	Est-Il concerné par des nuisances offactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des		×	Broyeurs répondant à des normes de fabrication et de certification machines.
	vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-li des émissions iumineuses ? Est-il concerné par cies émissions lumineuses ?	X		Eclairage du parking et des abords des bâtiments pour la sécurité du personnel. Eclairage public (zone d'activité)
	Engendre-t-il des rejets dans fair ?	×		Des rejets diffus sont possibles fors des opérations de broyage (poussières) ou de chargement/déchargement. Nouveau broyeur l'ent électrique générant moins de poussières. Une procédure pour l'arrosage des pistes/tas est établie et déclenchée en fonction de la méteo (sec/venteux). Quant au broyeur, un système de brumisation/arrosage est mis en place sur l'équipement. Les fines de broyage sont stockées dans un bâtiment.
Emissions	Engendre-1-il des rejets liquides 7 SI oùl, dans quel milleu ?	☒	Account of the second of the s	Les rejets liquides issus de l'exploitation concernent les éaux de ruissellement au niveau des zones de stockage des déchets, qui seront envoyées vers le réseau d'assainissement public après traitement par séparateur/décanteur. Les eaux pluviales de toitures sont rejetées au réseau pluvial public. Les eaux vannes et sanitaires sont rejetées au réseau eaux usées public.
	Engendre-t-II des efficients §	X		Eaux de trituration (pressage) des fonds de pulpeur papetier rejétées au réseau eaux usées.
	Engendre-t-ii la production de déchets non dangereux, inertes; dangereux ?	×		Production de déchets banals issus de l'activité : envoyés en valorisation énergétique, et de déchets dangereux issus du fonctionnement des engins envoyés vers une filière de valorisation. La gestion des déchets constitue l'activité première de l'entreprise.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
	Engendre-f-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Le projet est implanté sur un site existant qui exerce déjà les futures activités projetées avec des volumes potentiellement plus importants, dans une zone d'activité.
6.2 Les incide	L , and a second	fláce e		
				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui []	Non X Si oul, décriv	ez lesc	ruelles	
			to pull to make that "18" i	
	· ·			
Patrimoine / Cadro de vie / Population 5.2 Les incides approuvés Oui 1				
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	ATTERNITORIS	WHI CONTRACTOR		
.3 Les inciden	ces du projet identifié	es au (6.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
N 🔲 iuC	Non X Si oul, décriv	ez lesa	uels :	, The sense added the :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet se situe au niveau d'un site existant déjà exploité et localisé dans une zone d'activité.

Les 2 impacts potentiels en fonctionnement normal concernent les eaux de ruissellement (qui seront décantées et pré-traitées avant rejet dans le réseau public) et les envols/rejets diffus de poussières (un filet périphérique ainsi qu'un système d'arrosage sont installés/projetés, le stockage des fines est réalisé dans un bâtiment).

Pour les situations accidentelles (type Incendie), les moyens adéquats sont mis en œuvre (détection incendie et thermique, réseau incendie et accès). Ces derniers seront dimensionnés et validés avec l'analyse de risques menée dans le cadre de l'étude de dangers qui sera jointe à la démande d'autorisation environnementale.

Autor evelopies (for melif

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet l'asse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquai.

Le projet concerne l'augmentation et/ou l'évolution d'activités existantes sur un site industriel existant sans extension ou nouvelle construction. Il s'agit de transit/traitement/stockage de déchets non dangereux et dans une moindre mesure dangereux.

Le passage au régime de l'autorisation est lié aux activités de broyage du bois et des DIB (encombrants).

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale (pas de modification significative car les procédés sont déjà connus et cadrés, sans rejet significatif).

Les éventuelles évolutions des dangers et le cumul des effets sur l'environnement seront toutefois traités dans un dossier de demande d'autorisation relatif à un site existant déclaré.

a Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>au</u> , pour les travaux, ouvragés au aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c). 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé au une enveloppe de tracé :	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'éau et cours d'éau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de locaiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veutilez compléter le tabléau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

Objet

Annexe 7 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ARQUES

Annexe 8 : Extrait de plan des Aléas, Risques, Nuisances et Protection de la commune de ARQUES

Annexe 9 : Extrait cartographique BASIAS/BASOL/SIS des sites localisés autour de la zone d'Impiantation du projet

Annexe 10: Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Haques

Falt à

Signature

11/11

*